

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
9 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 2  
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

25 janvier 2022

Numéro de la délibération

22-01

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion  
2021

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Yoann GILLET, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Madame Elian LACROIX, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Claudine SEGERS, Monsieur Gilles DUMAS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA

**Avait donné pouvoir :**

Madame Marie-Françoise MAQUART à Madame Aline BRUGUIERE.  
Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31** relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu l'instruction budgétaire M 14 ;**

**Considérant que le compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

**Considérant que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2020, celui de tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés en 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant l'identité de valeur** entre les écritures du compte administratif du syndicat mixte et les écritures du compte de gestion du Receveur ;

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
9 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 2  
18 suppléants

Votants : 15

**Date de la convocation**

25 janvier 2022

**Numéro de la délibération**

22-01

**Objet de la Délibération**

Approbation du Compte de Gestion  
2021

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte de Gestion 2021 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)		Résultats budgétaires de l'exercice		
		Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<b>Dépenses</b>				
Autorisation budgétaires		6 500,00	518 212,35	524 712,35
Dépenses nettes		<b>2 842,74</b>	<b>394 524,46</b>	<b>397 367,20</b>
<b>Recettes</b>				
Autorisations budgétaires		6 500,00	518 212,35	524 712,35
Recettes nettes		<b>2 039,40</b>	<b>378 259,65</b>	<b>380 299,05</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>803,34</b>	<b>16 624,81</b>	<b>17 068,15</b>
	Déficit			

(en Euros €)		Résultats d'exécution		
	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investisse ment	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	3 519,80		803,34	4 323,14
Fonctionnement	131 351,07		16 264,81	147 615,88
<b>Total</b>	<b>134 870,87</b>		<b>17 068,15</b>	<b>151 939,02</b>

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

